

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021 À 20H.

L'an deux mille vingt-et-un, le premier du mois de juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice dans le respect des gestes barrière, la distanciation et sans public conformément aux directives préfectorales en raison des conditions particulières liées aux regroupements.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 12:

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, ROSTAING Laurence, SORNET Emilie.

Absents 3 : CORONEL Célia, MORVAN Yves, SCHNEIDER Laëtitia

Procurations 3 : CORONEL Célia à SORNET Emilie
MORVAN Yves à GIRARD Philippe
SCHNEIDER Laëtitia à ROSTAING Laurence

Intervenants : pour l'association Sons of Bike Collective Ride Mathilde BIGNON, trésorière
Davy VEROLLET, vététiste, créateur de pistes VTT
Eddy BIGNARDI chargé de communication.

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION PROJET VTT BIKE PARK, SECTEUR DU MONT, PAR LES PRESTATAIRES ;

M. VEROLLET explique qu'une association de VTT existait déjà sur la commune et qu'elle a été relancée. Le nouveau Président est Jérôme RICHARD.

Tous les jeudis 15 à 30 vététistes se retrouvent pour la pratique de ce sport en forêt. Vu l'engouement pour cette discipline, l'association a le projet de créer une structure adaptée et sécurisée pour les jeunes et les familles : un bike park.

Notre commune occupe une situation stratégique sur le territoire au pied des cols alpins donc de nombreux utilisateurs potentiels. De plus avec le réchauffement climatique qui pénalise les stations de moyenne montagne, la pratique du VTT est possible toute l'année avec des retombées économiques pour les commerces et les hébergeurs privés. De plus la nature du sol est très favorable selon les sportifs de haut niveau qui ont déjà parcouru nos sentiers.

Le bike park serait un projet unique en bas de vallée, un espace ludique intégré au relief naturel pour minimiser l'impact et utilisant les matériaux disponibles sur place pour créer des

modules en bois. Il serait évolutif, avec au départ la création d'une piste facile dans le respect de l'environnement. Une piste de 500 m avec un dénivelé de 150 m existe déjà.

Le projet se décline en 3 étapes :

- début des travaux
- utilisation et promotion du site
- entretien et pérennisation du site.

Le projet dans le secteur au-dessus du Mont serait de tracer un circuit de 8 km en accord avec la commune, l'ONF et en conventionnant avec les propriétaires privés qui seraient impactés par le tracé. Sachant que le coût moyen est de 10 000 €/km, le coût global est estimé entre 80 000 et 100 000 €.

Plusieurs possibilités pour le financement du bike park sont évoquées :

- les cotisations des adhérents, des clubs, des écoles de VTT
- les subventions des collectivités (Région, Territoire...)
- le financement participatif
- le sponsoring
- le mécénat.

Philippe GIRARD souligne que ce peut être un projet intercommunal s'inscrivant dans la compétence Tourisme et qui peut également être aidé par Maurienne Tourisme. Il faut privilégier l'information et le dialogue avec tous les intéressés : commune, ACCA, propriétaires et tous les usagers de la forêt.

Un groupe d'élus pourrait suivre l'avancée du projet en lien avec l'ONF.

L'association fera prochainement un repérage en forêt du périmètre envisagé, et une rencontre pour présentation sera organisée avec le groupe d'élus afin d'identifier toutes les parcelles concernées (commune et privées).

Les intervenants quittent la séance à 21h15.

Les élus reconnaissent un projet intéressant à soutenir mais s'interrogent sur les problèmes des pistes en hiver, la cohabitation avec les deux roues motorisés.

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2021.

II. DECISIONS CONCERNANT LA GESTION DU PERSONNEL :

1. Gérard BORDON rappelle que pour pallier au départ en retraite d'une ATSEM à partir du 1^{er} juin 2021, un contrat à durée déterminée de 3 mois a été mis en place.

Afin d'assurer la continuité à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, suite au recrutement effectué et après examen des candidatures, nous proposons au conseil d'embaucher l'agent retenu en CDD de 3 ans renouvelable une fois avec le grade d'ATSEM Principal 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon (au lieu de 7 actuellement).

VOTE : 15 pour

2. Gérard BORDON fait part au conseil de la demande d'un agent concernant une disponibilité pour convenance personnelle pour un an à compter du 1^{er} septembre 2021.

Pour assurer le remplacement de cet agent nous avons deux possibilités :

- Soit mettre en place un contrat CDD de 6 mois renouvelable, à raison de 35 heures hebdomadaires, afin notamment de couvrir la période hivernale.
- Soit effectuer une embauche CDI par le biais de la procédure de mutation.
En effet, un fonctionnaire souhaitant une mutation dans notre région a fait acte de candidature. Il sera reçu pour un entretien le 6 août prochain.

III. DECISION CONCERNANT UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'EXPLOITATION FORESTIERE ;

Christian DELEGLISE signale que les forêts publiques de Savoie se regroupent et s'associent avec l'ONF pour les achats de l'exploitation forestière. C'est un engagement pour 4 ans qui permet le travail des exploitants forestiers locaux.
L'ONF se charge des commandes, de l'estimation, simplifiant ainsi les démarches administratives.

VOTE pour un groupement de commandes : 15 pour

IV. DECISION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXPLOITATION DES MELEZES AU CHANEY ;

Christian DELEGLISE fait part de la proposition de L'ONF de créer 4 dessertes dans la parcelle 6 du Faily afin de commencer l'exploitation de mélèzes pour affouage et gestion future de la forêt.
Le montant estimatif des travaux est de 10 600 € HT.
Le Conseil de Savoie Mont-Blanc (CSMB) les subventionne à hauteur de 40%. Le conseil sollicite donc le CSMB pour une subvention de 4 240 €.

VOTE pour demander une subvention au CSMB et autoriser le Maire à signer tous les documents : 15 pour

Quelques informations concernant la forêt et l'eau :

- 155 m³ de bois énergie ont été broyés le 28 juin sur le parking du stockage de St Etienne de Cuines. Il reste encore la production de 2 années à broyer.
- le jeudi 8 et le vendredi 9 juillet, une coupure d'eau est prévue aux Champagnes afin de permettre la réparation d'une vanne et l'installation d'une vanne supplémentaire pour isoler un secteur plus restreint en cas de problème.
- le chalet en bois abritant le système de traitement de l'eau a été posé sur le réservoir du Mont. La microcentrale sera insérée ultérieurement.
- la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNACOR) invite les communes à prendre une motion contre la décision de l'Etat d'augmenter les frais de garderie (un pourcentage de l'ensemble des recettes issues des forêts des collectivités) versés par les communes pour financer l'ONF.

Dans le même temps, le gouvernement envisage la suppression de 500 postes dans le futur Contrat Etat-ONF.

VOTE pour le soutien de cette motion : 15 pour

V. DELIBERATION CONCERNANT LA TAXE DE SEJOUR APPLICABLE EN 2022;

La taxe de séjour a été votée en Conseil Départemental et doit être délibérée en conseil municipal pour pouvoir être appliquée.

Dans le contexte difficile de la crise sanitaire, les taux 2021 sont reconduits en 2022 afin de ne pas pénaliser les hébergeurs.

VOTE : 15 pour

VI. INFORMATION SUR LA CREATION DU CHEMIN « DE LA BROUVE » ;

Christian DELEGLISE informe le conseil qu'un courrier a été envoyé aux 28 propriétaires impactés par le tracé leur demandant une autorisation de passage. Un seul refus a été enregistré, une variante sera possible afin d'éviter cette propriété.

VII. INFORMATION CONCERNANT LES COMPTAGES SUR LA VOIRIE DE LA COMMUNE ;

Les comptages ont été effectués sur la route des Iles du 5 au 11 mai.

Des aménagements de sécurité, coussins berlinois, ont été posés. Cette voie sera ouverte le 2 juillet et la vitesse limitée à 50 km/h et 30 km/h au niveau des aménagements.

Après réflexion elle sera limitée aux véhicules de moins de 3.5 tonnes (sauf services et besoin des citoyens) pour éviter le passage des gros camions.

VIII. QUESTIONS DIVERSES ;

- Lecture d'un courrier anonyme diffamatoire envoyé par un citoyen de la commune concernant les décisions du conseil municipal visant à faire ralentir sur nos voies. Il a été transmis à la gendarmerie.

- M. DESBOIS a fait un don de 50 € pour la caisse de l'école.

- Nos demandes de subventions ont abouti, la commune a reçu :

- . 4857 € du FDEC (Fonds Départemental d'Equipement des Communes) pour les travaux au city parc.
- . 5 331 € du FDEC et 8330 € de la Région pour l'éclairage public.
- . 5 000 € du FDEC pour la réserve incendie du Mont-d'En-Haut
- . 7 487 € du FDEC et 11699 € de la Région pour les modules de chauffage.

- Concernant le city parc.

Cet espace est très prisé par les petits et les plus grands, créant des nuisances auprès des riverains. Les élus ont organisé une rencontre réunissant les jeunes, leurs parents et les habitants du voisinage afin d'établir une fréquentation de la structure dans le respect de chacun. Les échanges ont été constructifs, dans l'intérêt de tous.

Un règlement va être instauré et un nouvel arrêté affiché sur place limitant l'accès du city jusqu'à 20 heures.

Les gendarmes en ont eu connaissance. En cas de nuisances répétées, il a été dit que l'utilisation de la structure pourrait être revue.

Il a été proposé aux plus grands d'aller également sur le terrain du Glandon qui pourrait être équipé de cages de football avec filets dans le sens de la largeur.

- un radar pédagogique mobile a été installé route de l'Aura.

- vendredi 25 juin à 15 heures a eu lieu la remise des prix du concours "Affiche ton patrimoine" organisé par l'association Vieilles Maisons de France.

La classe de Charlotte DERRIER a encore une fois été récompensée (1^{er} prix Régional) en mettant à l'honneur l'Opinel. Félicitations à nos écoliers et à leur enseignante.

- le 2 juillet le CA2C et le comité des fêtes de St Etienne de Cuines organisent la fête des voisins sous le porche de la salle polyvalente de nos voisins Cuinains.

- le 30 juin s'est tenue l'assemblée générale des "Ateliers de Maurienne" :

Le site de l'Aura est difficile à entretenir. Il faut revoir l'arrêté qui réglemente son accès suite aux chutes de blocs de 2017.

Pour valoriser le site dans un périmètre proche, il faut une signalétique et revoir l'éclairage de l'œuvre. Une rencontre est prévue avec le président de l'association.

- le 12 juillet à 17 heures une réunion de la 4C est prévue avec DECLICC concernant le problème du personnel pour la restauration scolaire.

- Abdelhamid BELHADDAD signale :

- . qu'un devis pour la sécurisation du chemin de Bruchet a été reçu, il s'élève à 13 000 €.
- . que des coussins berlinois vont être posés route de la mairie pour ralentir la vitesse des véhicules.

La séance est levée à 23 heures 40.